

Préparons l'avenir

**Loire
Atlantique**

Mission mer et littoral

**Rapport intermédiaire
Janvier 2014**


Assemblée des
**DEPARTEMENTS
DE FRANCE**



Le littoral français est pris entre deux vagues...

L'une de ces vagues vient des terres. Elle est la résultante de son attractivité démographique et économique. L'autre vient de la mer. Elle correspond aux risques de submersion, accrus par la montée du niveau des océans.

La complexité des enjeux littoraux nous impose de sortir de logiques et de politiques trop souvent sectorielles et de renforcer encore la coopération entre les différents acteurs, dont les collectivités locales et l'État. En tant que garants des solidarités territoriales et sociales, les Départements ont un rôle important à jouer pour répondre à ce défi littoral.

C'est pourquoi l'Assemblée des Départements de France a initié une démarche volontaire pour renforcer l'engagement et l'action des Départements côtiers en me confiant la Mission Mer et Littoral. L'ambition première de cette mission est que les Départements littoraux partagent leurs compétences et leur expertise au sein d'une gestion intégrée de la mer et du littoral. En tant qu' élu du littoral, j'ai la conviction de la capacité de l'action départementale à impulser une nouvelle ambition dans une gestion anticipatrice, raisonnée et innovatrice de nos territoires littoraux.

Cette mission, lancée en avril 2013 pour une durée de 15 mois, a déjà permis de dégager des ambitions, des axes stratégiques ainsi que des pistes d'actions. Ce document en constitue un premier résultat, un premier point d'étape, pour poursuivre les échanges et alimenter la réflexion.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Philippe Grosvalet

Président du Département de Loire-Atlantique

Calendrier de la mission

- **Avril 2013 :**
Lancement de la Mission Mer et Littoral.
- **28 juin 2013 :**
Ateliers 1 - Définition des ambitions départementales et des axes stratégiques.
- **4 - 5 novembre 2013 :**
Ateliers 2 - Formulation des pistes d'actions opérationnelles.
- **18 février 2014 :**
Ateliers 3 - Identification des leviers stratégiques, financiers, opérationnels et juridiques.
- **Mai 2014 :**
Validation du rapport par le Bureau de l'Assemblée des Départements de France.
- **20 juin 2014 :**
Congrès de restitution de la Mission Mer et Littoral.

La mer et le littoral

Un territoire singulier...

Le littoral est un espace à part. C'est une interface entre terre et mer, qui concentre d'importantes ressources et des écosystèmes riches, sur un espace restreint. Cela en fait le support de nombreux usages liés à la proximité de la mer et un lieu de vie convoité.

Cette attractivité auprès des hommes et des activités crée du dynamisme... mais fragilise également les équilibres sociaux, économiques, environnementaux et fonciers :

- Déséquilibre dans la répartition des populations entre le littoral et l'arrière-pays, et par extension, dans l'accès aux services
- Difficulté d'accès à l'habitat dans les communes littorales pour les primo-accédants, les jeunes et les ménages les plus modestes
- Atteinte au cadre de vie : mitage de l'espace, artificialisation des surfaces, dégradation des milieux naturels, saturation des infrastructures routières, etc.
- Dégradation des eaux côtières, dont sont tributaires bon nombre d'activités maritimes et littorales (pêche, conchyliculture, saliculture, tourisme...)
- Prédominance d'une économie de services, aux dépens des activités littorales et maritimes primaires (pêche, cultures marines, agriculture littorale...)
- Vieillesse de la population
- Saisonnalité de l'activité touristique et par conséquent des besoins en termes d'hébergement, de services, etc.

Le littoral est par ailleurs de plus en plus soumis aux risques d'érosion et de submersion marines. Les réponses uniquement « dures » et défensives montrent aujourd'hui des limites, et augmentent parfois la vulnérabilité des côtes.

... qui appelle une action publique spécifique



Chiffres clés

6,2 millions d'habitants sur 4%
du territoire métropolitain
et 1,6 millions d'habitants concentrés
sur 36% du territoire ultramarin

285 habitants/km² dans les 970
communes littorales métropolitaines ;
116 habitants/km² en moyenne
en France

95 € le m² dans les communes
littorales ; un prix 50% plus élevé
que la moyenne en France

25% de la population littorale âgée
de plus de 60 ans (excepté
en Manche-Mer du Nord) ;
19% en moyenne en France

24% des communes littorales
et 46% des plages métropolitaines
sont en érosion

20 cm d'élévation globale du niveau
de la mer depuis la fin du XIX^e siècle,
50 cm à 1m d'ici 2100

50% des besoins énergétiques
de l'Europe pourraient être pourvus
grâce aux énergies marines
renouvelables

Source données : Observatoire national de mer
et du littoral, GIERC, INSEE, 2013, BRGM

Trois ambitions pour une stratégie départementale

Pour répondre aux enjeux fonciers, économiques, environnementaux et sociaux du littoral, une action forte, basée sur les compétences du Département.

La cohésion sociale :

■ La cohésion sociale est une exigence transverse qui se retrouve tant sur la question de l'habitat, ou d'accès au foncier, que sur celle de l'emploi, de l'insertion, du vieillissement de la population ou encore des risques littoraux.

Les équilibres territoriaux :

■ Espace particulièrement soumis à l'attractivité et aux conflits d'usage, le littoral doit être l'objet d'une attention toute particulière pour en garantir un développement équilibré et durable

■ De par sa taille et sa profondeur continentale, le Département constitue un échelon territorial pertinent pour la prise en compte des relations entre le littoral, le rétro-littoral et l'arrière-pays

Cohésion sociale, solidarité et équilibres territoriaux constituent le socle de l'action des Départements. En cela, ils ont acquis une expertise reconnue, alliant à la fois action de proximité et vision globale en matière de foncier, d'espaces naturels, d'infrastructures portuaires, de filières maritimes, de qualité de l'eau, d'habitat, de gestion du trait de côte, etc. Autant de problématiques qui se concentrent sur les territoires littoraux.

Ambition 1

“ Encourager un aménagement équilibré et solidaire prenant en compte les enjeux dus à la situation d'interface dynamique terre/mer ”

Garant des équilibres territoriaux, les Départements doivent définir une stratégie d'aménagement du littoral conciliant ses différentes facettes d'espace de vie, d'espace de loisir, et de support des activités économiques liées à la proximité de la mer, dans un contexte d'accroissement des risques littoraux et de raréfaction du foncier.

- Impulser, renforcer un **aménagement du territoire départemental** maîtrisé répondant aux **risques littoraux**
- Organiser l'**accès à l'habitat** afin de maintenir la **diversité** générationnelle et sociale en zone littorale
- Développer de **nouvelles formes de mobilité** en zone littorale et favoriser les **connectivités** entre le littoral, le rétro-littoral et l'arrière-pays
- Maintenir la diversité et la cohabitation des usages du **foncier** pour favoriser un **dynamisme** social et économique tout au long de l'année



Ambition 2

“ Contribuer à la préservation du potentiel et des fonctionnalités écologiques des littoraux ”

Historiquement engagés dans la gestion et la préservation des espaces naturels, les Départements doivent user de tous les leviers à leur disposition (ports, espaces naturels sensibles, gestion des déchets, assainissement, etc.) pour contribuer au maintien des écosystèmes littoraux et maritimes. Ceux-ci constituent une ressource importante, notamment pour les activités économiques littorales.

- Améliorer la **qualité des masses d'eaux côtières**, support des activités primaires et traditionnelles
- Contribuer à la préservation de la **biodiversité marine et côtière**
- Améliorer la gestion des **déchets** sur les **plages** et les estrans
- Préserver les **espaces naturels** littoraux et les paysages maritimes



Ambition 3

“ Promouvoir le potentiel maritime des départements littoraux pour favoriser une économie durable et sociale ”

Forts de leur action en faveur de la cohésion territoriale et de la solidarité sociale, les Départements proposent leur expertise pour accompagner l'économie locale, structurante du développement des territoires.

- Accompagner la création, le maintien et la durabilité des **activités primaires** littorales et maritimes
- Coordonner la promotion des pratiques, de l'identité et du **patrimoine** maritime et fluvial
- Favoriser le développement de **nouvelles activités** maritimes
- Promouvoir un **tourisme durable** et territorialement équilibré entre le littoral et l'arrière-pays
- Optimiser le potentiel de la croissance bleue pour favoriser l'**emploi localisé et la cohésion sociale**



Une stratégie départementale au service d'une gestion intégrée du littoral

Un objectif commun aux Départements littoraux

« Il est nécessaire de définir et de mettre en œuvre une stratégie d'intervention globale pour répondre aux enjeux spécifiques liés à cette situation d'interface entre terre et mer », c'est l'objectif que se sont fixés les Départements littoraux réunis au sein de la Mission Mer et Littoral.

Des principes

- Le **partage d'expériences** entre Départements, comme base à la réflexion
- L'objectif de renforcer les actions actuelles des Départements littoraux par le **décloisonnement** des politiques sectorielles
- La volonté d'inscrire l'action départementale au sein d'une **gouvernance collective** et transversale, en faveur d'une gestion intégrée du littoral
- La définition d'une **politique départementale ambitieuse**, pour maîtriser les pressions foncières et garantir le bien-être des populations littorales
- La **coproduction** de politiques publiques avec l'ensemble des acteurs de la gestion intégrée de la mer et du littoral, et notamment les communes, les intercommunalités et l'État
- La prise en compte des **aspects psychosociaux**, notamment sur les problématiques liées aux risques littoraux ou à la perception de la mer comme support d'activités économiques autres que le tourisme



Quelques points de méthode

- **1 gouvernance** basée sur la co-construction et l'échange : 19 des 31 Départements littoraux impliqués au sein du Comité de pilotage
- **3 séries d'ateliers** réunissant les Départements littoraux, en juin et novembre 2013, puis en février 2014
- **1 enquête** menée auprès des 31 Départements littoraux
- **30 auditions** des principaux acteurs de la mer et du littoral



Premières pistes d'actions

Ces quelques pistes d'action ont été choisies parmi celles formulées lors des échanges et débats menés jusqu'à présent par les Départements littoraux. Elles sont appelées, dans les semaines et mois qui viennent, à être confrontées, affinées et complétées, pour enfin être présentées au Bureau de l'Assemblée des Départements de France en mai 2014, puis lors du Congrès de restitution de la mission le 20 juin 2014.

Ambition 1

“Encourager un aménagement équilibré et solidaire prenant en compte les enjeux dus à la situation d'interface terre/mer”

- Développer une stratégie foncière littorale, prenant en compte les connexions entre le littoral, le rétro-littoral et l'arrière-pays, et renforcer les partenariats avec les opérateurs fonciers
- Favoriser le maintien des activités maritimes traditionnelles liées à la proximité de la mer en développant des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains littoraux
- Renforcer l'intervention départementale en faveur d'un habitat « littoral » (politique d'habitat social renforcée, primo-accédants, habitat densifié...)
- Engager une politique ambitieuse en faveur d'une gestion du trait de côte différenciée, intégrant notamment la perspective d'un risque accru de submersion marine
- Définir des schémas départementaux de la mobilité prenant en compte les enjeux spécifiques au littoral (engorgement, saisonnalité, connectivité avec l'ensemble du territoire, etc.)
- Proposer des Inter-SCOTs littoraux
- Encourager et participer à l'élaboration d'un référentiel pédagogique en vue d'une stabilisation de l'interprétation de la loi littoral
- Développer une ingénierie territoriale propre aux enjeux littoraux en appui des communes et des intercommunalités

Ambition 2

“Contribuer à la préservation du potentiel et des fonctionnalités écologiques des littoraux”

- Renforcer et préciser le partenariat entre l'Assemblée des Départements de France et le Conservatoire du littoral pour optimiser la préservation des espaces et paysages naturels littoraux
- Gérer durablement les ports départementaux
- Encourager et participer à l'élaboration d'une doctrine nationale sur la gestion du dragage

Ambition 3

“Promouvoir le potentiel maritime des départements littoraux pour favoriser une économie durable et sociale”

- Accompagner l'insertion professionnelle par le développement d'emplois bleus, dans l'action départementale (gestion des espaces naturels littoraux, brigade portuaire, etc.)
- Favoriser l'adaptation des infrastructures portuaires et leurs modes de gestion pour répondre aux évolutions des filières maritimes (zéro rejet de la filière pêche, redynamisation de la plaisance...)
- Encourager et favoriser le développement de projets locaux d'énergies marines renouvelables
- Accompagner le renforcement de la capacité de résilience des secteurs primaires maritimes et mettre en œuvre une politique volontariste d'accompagnement à la transmission

Pilotage et stratégie d'intervention

- Doter les Départements d'une vision stratégique et territoriale en vue de promouvoir et gérer le caractère maritime de leur territoire
- Définir des politiques intégrées en faveur de la mer et du littoral, avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les communes, intercommunalités et l'État
- Promouvoir et participer à la gestion intégrée de la mer et du littoral

Contacts

Département de Loire-Atlantique

3 quai Ceineray - BP 94109 - 44041 Nantes cedex 1

- Presse : Gweltas Morice
Tél. 02 40 99 16 68 - gweltas.morice@loire-atlantique.fr
- Chargée de Mission Mer et Littoral : Clotilde Guyot
Tél. 02 40 99 17 86 - clotilde.guyot@loire-atlantique.fr

Association des Départements de France-ADF

6 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

- adf@departement.org



Département de Loire-Atlantique
3 quai Ceineray - BP 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

